Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 15 (1903)

Rubrik: Correspondance de France

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Correspondance de France

de Léon Vidal.

Il y a quelques jours, les grands journaux annonçaient que MM. les architectes venaient de décider que dorénavant *aucun édifice public ou privé ne pourrait être reproduit sans l'autorisation de l'auteur et qu'en cas de reproduction de cet édifice et de sa mise en vente, des droits d'auteur pourraient être exigés; que, de plus, la mention de son nom et de sa qualité d'artiste était de droit sur toute reproduction.*

Déjà plusieurs architectes, s'appuyant sur cette décision qui, jusqu'à nouvel ordre, ne semble pas avoir force de loi, ont écrit aux producteurs de cartes postales pour leur interdire toute impression des édifices dont ils sont les auteurs, à moins de se conformer aux prescriptions ci-dessus indiquées.

Nous avons répondu aux personnes qui nous ont demandé ce qu'elles avaient à faire à ce propos, que nous ne pouvions admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'un édifice public ne fût pas dans le domaine public.

Si, dans les contrats avec les architectes, il n'a pas été stipulé que les auteurs d'édifices publics abandonnaient tous droits sur ces édifices, c'est que jusqu'ici il n'y avait aucun exemple d'une revendication de cette sorte.

Il n'est guère admissible que les monuments payés avec

les deniers publics soient quand même et dans une certaine mesure la propriété de leurs auteurs.

A l'avenir, il faut donc que tous les contrats passés avec les architectes mentionnent l'abandon de tous droits à leur profit, aussi bien pour les monuments publics que privés, tout au moins quant à la reproduction photographique.

Peut-être la mention du droit d'auteur pourrait-elle être admissible en matière de publications techniques. Mais quand il s'agit de vues d'ensemble, de rues, de places, de vues panoramiques, il semble déraisonnable de réclamer des droits d'auteur, parce que dans la rue, sur la place reproduites se trouvent la ou les maisons construites par tel ou tel architecte.

A la place des photographes menacés de poursuites pour cet objet, je ne m'inquiéterais pas et je laisserais agir; il faudra voir ce que décideront les tribunaux, c'est à eux qu'appartiendra le dernier mot.

Il serait assez curieux de voir un photographe poursuivi parce que, dans une foule par lui reproduite, se trouvent certaines personnes reconnaissables.

Il en est de même en ce qui concerne les maisons d'une rue.

— En présence de l'indifférence, en France, pour les applications de la photochromie, aussi bien de la part du plus grand nombre des sociétés photographiques que de la part des éditeurs et imprimeurs, il a paru nécessaire de réagir contre cette situation, qui nous met en retard quant aux progrès accomplis dans cette voie en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, aux Etats-Unis d'Amérique, en Autriche, en Belgique, etc.

Un groupe de spécialistes s'est donné la mission de former une association qui a été désignée sous le nom de *Comité d'études photochromiques*, et qui a pour but de

pousser aux progrès de la photochromie dans toutes ses applications, et notamment à l'illustration du livre, où elle n'est encore que très peu employée.

Les fondateurs de ce comité sont au nombre de vingt; ils comprennent l'ensemble des personnes qui, en France, se sont le plus occupées de cette question ou sont, par leur

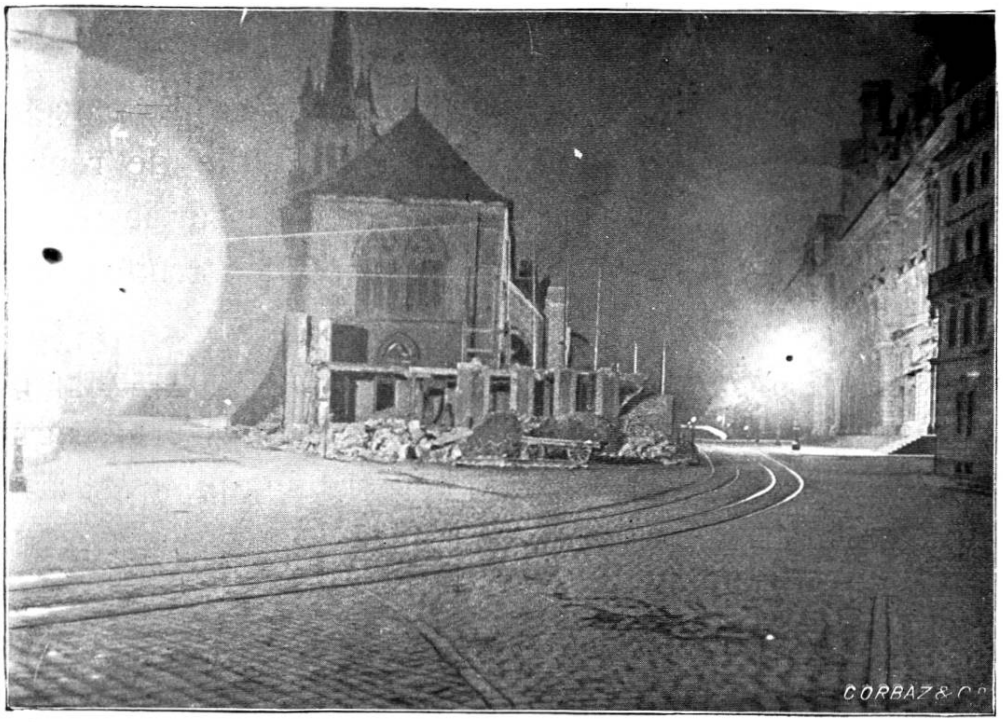

Photographie de nuit. (Fig. 7.) R.-A. Reiss.

position industrielle, les mieux placées pour aider à l'expansion de la photographie des couleurs.

Ce comité va nommer des correspondants dans toutes les villes de l'Etranger où il en aura besoin pour la mise en œuvre de ses projets.

Il prépare notamment une exposition internationale de photochromie qui aura lieu vers le commencement de 1904. Le règlement de cette exposition sera prochainement publié. Elle comprendra non seulement des spécimens des résultats obtenus par les divers procédés, mais encore tous accessoires utiles à la photochromie à l'état de nature, ou de dessins ou de reproductions quand il s'agira d'objets

encombrants tels, par exemple, que des machines typographiques et autres outils de cette importance.

Le comité est heureux de compter parmi ses correspondants M. le Dr Reiss, dont l'adhésion a été la première de toutes, nous aimons à le constater.

— La question du radium semble somnoler. Sans doute cela tient-il à la difficile et onéreuse production de cette si curieuse matière.

On a de la peine à s'en procurer. Nous ne parlons pas du radium pur que M. et Mme Curie ont isolé en très petite quantité, mais bien d'un composé radifère tel que le chlorure de baryum et de radium.

Ce sont des composés de cette sorte qui servent aux essais divers, surtout de ceux qui ont la propriété d'être lumineux.

Le radium par lui-même, bien que doué d'une puissante radio-activité, n'est pas lumineux ; seulement il a la propriété de rendre lumineux les corps phosphorescents. C'est pourquoi, allié au chlorure de baryum qui est phosphorescent, il l'excite et lui fait émettre des radiations lumineuses.

Ce sont ces radiations qui impressionnent la plaque photographique à l'égal de la lumière ordinaire solaire, électrique ou autre.

L'idée de tirer parti du radium pour créer une sorte d'étalon de lumière propre aux usages photographiques a été combattue parce que, a-t-il été dit, ce corps attaque le verre en le colorant soit en brun, soit en violet. Tout actinomètre ainsi établi finit donc par perdre de sa translucidité.

Cela peut être exact ; mais il n'y a aucune obligation d'enfermer le mélange radio-actif dans du verre, il peut bien être soustrait à l'action de l'air et de l'humidité, tout en étant enfermé dans une enveloppe inattaquable, telle que

du quartz transparent et même du mica, produits naturels que les émanations du radium semblent devoir respecter.

En tout cas, il y a lieu de faire l'essai de ces matières. Le composé radio-actif peut alors être placé entre deux lames, une de verre, celle de dessous, et l'autre de mica, celle de dessus, le tout parfaitement scellé au baume du Canada.

Nos expériences, qui durent depuis plus d'un an déjà, ont eu lieu avec du chlorure de baryum et de radium enfermé dans des tubes capillaires assez épais.

Jusqu'ici, c'est à peine si l'on peut constater quelques traces d'une imperceptible coloration, mais il faut compter avec le temps, et c'est pour ce motif que, conjointement avec le premier appareil, nous allons en expérimenter un deuxième, dans lequel les radiations seront transmises à travers une feuille de mica très mince et très faiblement coloré.

— Le procédé de photographie des couleurs, annoncé avec quelque bruit par MM. Sanger Shepherd, semble jusqu'ici ne pas donner satisfaction, même à ses inventeurs, car une sourdine a été mise à la vulgarisation de cette méthode encore incomplète.

Nous imaginons qu'on s'est trop hâté d'en parler. Evidemment, il y a quelque chose au fond de cette idée, qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, puisqu'elle remonte tout au moins à Cros, en 1880.

Seulement, l'application qu'on en peut faire avec trois couleurs, pour une seule et même image, présente des difficultés qu'on comprend aisément. Il faut surtout trouver des matières tinctoriales présentant les qualités voulues, soit aisément absorbables par la gélatine et pas trop solubles dans l'eau, sous peine de diffusion latérale, de trop grande pénétration dans l'épaisseur du papier.

Il résulte de nos essais divers que la solution du problème est assez délicate, aussi MM. Sanger Shepherd, s'étant hâtés de prendre date quant au principe, hésitent-ils maintenant à lancer industriellement une méthode encore incom-

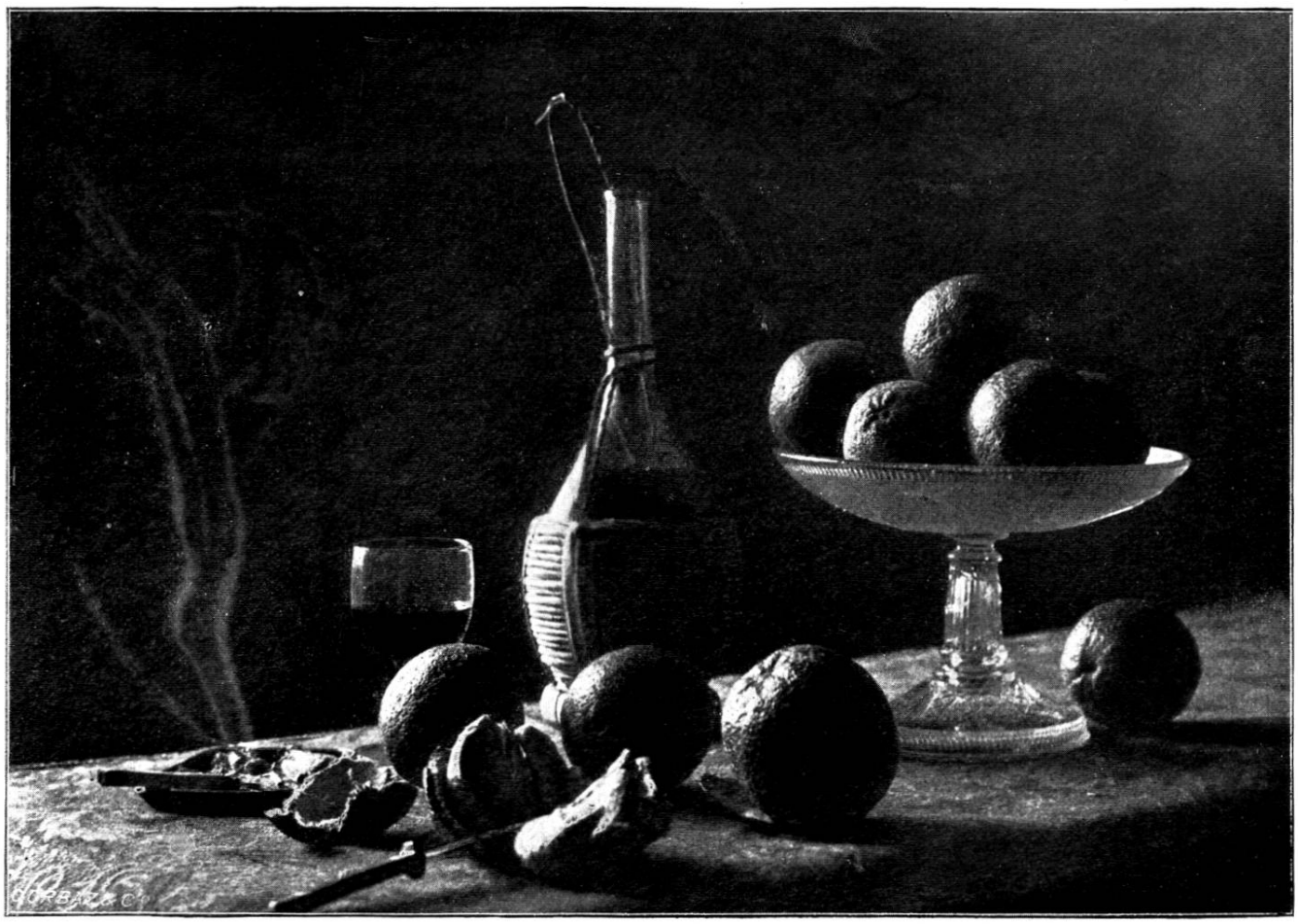

Etude. Phot. E. Rouge.

plète et susceptible de donner lieu à plus de tâtonnements que de succès.

Si l'on parvient à canaliser ce procédé de façon à le rendre pratique, il sera l'idéal pour les amateurs voulant s'en tenir surtout à la photochromie fantaisiste.

Les pellicules *pelloïdes* de la maison Eastman paraissent devoir faciliter l'œuvre de ceux qui, s'en tenant à la teinture immédiate de chaque monochrome, trouvent commode l'emploi de pellicules minces de celluloïd enduites de gélatino-bromure.

Sensibilisées au bichromate à 2 %, imprimées par le dos et développées à chaud, ces plaques souples conduisent à de charmants résultats.

Si l'on veut les images polychromes sur papier, le mieux est, jusqu'à nouvel ordre, de faire usage de mixtions des couleurs voulues.

On a de la sorte des images d'un coloris très solide et donnant l'illusion de véritables peintures à l'huile.

C'est, pour le moment, ce que l'on peut avoir de mieux. A défaut de papiers mixtionnés, on peut préparer soi-même, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, des couches de gélatine colorée. Cela permet de choisir et de varier les couleurs suivant la nature du sujet.

Bref, en tournant tout autour de quelques variantes d'un même principe, on peut certainement atteindre à de bien intéressants résultats.